

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 27 MARS 2015**

Le vingt-sept mars deux mil quinze, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du vingt mars deux mil quinze, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel FROGER, Maire**.

Quatorze conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Béatrice LECORSIER, Isalyne HERIVEAU, Catherine GIFFRAIN, Sandrine WEINHARD, Pascale CHAUSSON, Cyrille PELLETIER.

Messieurs Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Cédric CATOIS, Jérôme CHERON, Louis BAUSSAN, Jean-Marie FROGER.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Pascale CHAUSSON est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 2 mars 2015 à l'approbation de l'Assemblée municipale. L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu.

1^{er} OBJET : RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que la commune a eu recours à une ligne de trésorerie depuis avril 2014. Aussi, dans l'attente de versement de subvention (Leader et CDL), il apparaît nécessaire de la renouveler. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à renouveler la ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel pour un montant de 100 000 € d'une durée de 12 mois à un taux de 1,91 % comprenant des frais de dossier de 400 € et un taux euribor 3 mois 0,06 % et autorise le Maire à signer la convention d'ouverture de la ligne de trésorerie.

2^{ème} OBJET : COMMUNE - COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Compte de gestion 2014 du budget Commune, identique au Compte administratif, et qui peut se résumer de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2013		79 525,78	50 528,36	
Opérations exercice 2014	438 288,72	560 191,13	234 472,11	203 232,81
Résultat exercice 2014	121 902,41		-31 239,30	
Résultat définitif	121 902,41		-81 767,66	

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, identiques aux résultats du Compte administratif 2014.

3^{ème} OBJET : COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude POTTIER, Doyen de l'Assemblée, délibérant sur le compte administratif 2014 du Budget Commune dressé par Monsieur Michel FROGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1^o lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2013		79 525,78	50 528,36	
Opérations exercice 2014	438 288,72	560 191,13	234 472,11	203 232,81
Résultat exercice 2014	121 902,41		-31 239,30	
Résultat définitif	121 902,41		-81 767,66	

2° constate, pour cette comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Le Conseil Municipal arrête et approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4^{ème} OBJET : COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Vu le résultat de clôture de l'exercice 2014, il en ressort :

- un excédent de 121 902,41 € à la section de fonctionnement.

- un déficit de 81 767,66 € à la section d'investissement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement de 121 902,41 € à la section d'investissement en recettes au chapitre 1068

- le déficit d'investissement de 81 767,66 € à la section d'investissement en dépenses au chapitre 001

5^{ème} OBJET : ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget Assainissement, identique au compte administratif, et qui peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2013		4 758,46		4 473,19
Opérations exercice 2014	9 967,43	14 976,52	2 835,6	0
Résultat exercice 2014	5 009,09		-2 835,6	
Résultat définitif	9 767,55		1 637,59	

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs du compte de gestion tels que résumés ci-dessus, identiques aux résultats du compte administratif 2014.

6^{ème} OBJET : ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude POTTIER, Doyen de l'Assemblée, délibérant sur le compte administratif 2014 de l'Assainissement dressé par Monsieur Michel FROGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2013		4 758,46		4 473,19
Opérations exercice 2014	9 967,43	14 976,52	2 835,6	0
Résultat exercice 2014	5 009,09		-2835,6	
Résultat définitif	9 767,55		1 637,59	

2° constate, pour cette comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Le Conseil Municipal arrête et approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

7^{ème} OBJET : ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Vu le résultat de clôture de l'exercice 2014, il en ressort :

- un excédent de 9 767,55 € à la section de fonctionnement

- un excédent de 1 637,59 € à la section d'investissement

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter :

- à la section fonctionnement en recettes au compte 002 l'excédent de 9 767,55 €

- à la section d'investissement en recettes au compte 001 l'excédent de 1 637,59 €

8^{ème} OBJET : LOTISSEMENT BORDE CHAILLOUX - COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Compte de gestion de l'exercice 2014 du budget Lotissement Borde Chailloux, identique au Compte administratif, et qui peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2013	0	0	0	1 480,68
Opérations exercice 2014	83 998,51	82 318,77	94 042,71	102 579,37
Résultat exercice 2014	-1 679,74		8 536,66	
Résultat définitif	-1 679,74		10 017,34	

Le Conseil municipal approuve les résultats définitifs du Compte de gestion tels que résumés ci-dessus, identiques aux résultats du Compte administratif 2014.

9^{ème} OBJET : LOTISSEMENT BORDE CHAILLOUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude POTTIER, Doyen de l'Assemblée, délibérant sur le compte administratif 2014 du Lotissement Borde Chailloux dressé par Monsieur Michel FROGER, Maire, 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2013	0	0	0	1 480,68
Opérations exercice 2014	83 998,51	82 318,77	94 042,71	102 579,37
Résultat exercice 2014	-1 679,74		8 536,66	
Résultat définitif	-1 679,74		10 017,34	

2° constate, pour cette comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Le Conseil Municipal arrête et approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

10^{ème} OBJET : LOTISSEMENT BORDE CHAILLOUX - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014

Vu le résultat de clôture de l'exercice 2014, il en ressort :

- un déficit de 1 679,74 € à la section de fonctionnement
- un excédent de 10 017,34 € à la section d'investissement

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter :

- le déficit de fonctionnement de 1 679,74 € à la section de fonctionnement en dépenses au chapitre 002
- l'excédent d'investissement 10 017,34 € à la section d'investissement en recettes au chapitre 001

11^{ème} OBJET : TAUX DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES 2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les taux d'imposition votés en 2014 et les informe de l'évolution des bases d'imposition pour 2015,

Considérant la baisse annoncée des dotations de l'Etat en 2015, 2016 et 2017,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Par un vote à scrutin public ordinaire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les taux d'impositions 2015 présentés ci-dessous :

	2014	2015
Taxe d'habitation	22,05%	22,05%
Taxe sur le foncier bâti	18,19%	18,19%
Taxe sur le foncier non bâti	33,05%	33,05%
Contribution financière des entreprises	20,60%	20,60%

12^{ème} OBJET : INTEGRATION DU PRIX DE VENTE DU TERRAIN RUE DES FLEURS DANS LE BUDGET COMMUNAL 2015 ET BUDGET LOTISSEMENT RUE DES FLEURS 2015

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'avant de voter le budget communal 2015 et le budget lotissement rue des Fleurs 2015, il est nécessaire d'intégrer le prix de vente de ce terrain communal dans les deux budgets. Il a été acheté par la commune en 1995 à un prix global de 5 754,68 € pour une surface totale de 27 234 m² ainsi, les parcelles concernées représentent 2 778 m² ce qui correspond à 587 €.

Cette valeur est à intégrer, d'une part, dans le budget principal 2015 :

- en dépenses de fonctionnement au compte 675 Valeur des immobilisations
- en recettes d'investissement au compte 024 Produit de cession d'immobilisation

D'autre part, dans le budget lotissement rue des Fleurs 2015 :

- en dépenses de fonctionnement au compte 6015 Terrains à aménager
- en dépenses d'investissement au compte 3351 Variation stock terrain
- en recettes d'investissement au compte 168748 Avance commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'intégration du prix de vente de terrain de 587 € dans le budget principal 2015 et le budget lotissement Rue des Fleurs présentée ci-dessus.

13^{ème} OBJET : COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée municipale le projet de budget primitif de la commune pour l'année 2015 qui se présente de la manière suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	569 600,00 €	331 450,00 €
Recettes	569 600,00 €	331 450,00 €

Après avoir pris connaissance du détail des prévisions et en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet de Budget primitif 2015 de la commune.

14^{ème} OBJET : ASSAINISSEMENT - BUDGET 2015

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée municipale le projet de budget 2015 pour l'assainissement, qui se présente ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	24 270,00 €	11 307,59 €
Recettes	24 270,00 €	11 307,59 €

Après avoir pris connaissance du détail des prévisions et en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet de budget 2015 pour l'assainissement.

15^{ème} OBJET : LOTISSEMENT BORDE CHAILLOUX - BUDGET 2015

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée municipale le projet de budget 2015 du lotissement de la Borde Chailloux qui se présente ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	87 570,00	97 019,00
Recettes	87 570,00	97 019,00

Après avoir pris connaissance du détail des prévisions et en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet de budget 2015 pour le lotissement de la Borde Chailloux.

16^{ème} OBJET : LOTISSEMENT RUE DES FLEURS - BUDGET 2015

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée municipale le projet de budget 2015 du lotissement rue des Fleurs qui se présente ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	75 686,00	35 697,00
Recettes	75 686,00	35 697,00

Après avoir pris connaissance du détail des prévisions et en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet de budget 2015 pour le lotissement rue des Fleurs.

17^{ème} OBJET : DEMANDE ACHAT DE TERRAIN DANS LE LOTISSEMENT DE LA CROIX FLEURIE

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que M Patrick MARTIN aimerait acheter une portion de terrain qui appartient à la commune et qui longe son habitation située au n° 5 de la Croix Fleurie afin de construire un garage. Avant de donner un avis, Monsieur le Maire demande aux conseillers qui le souhaitent de se rendre sur place et d'en reparler au prochain conseil municipal.
L'assemblée municipale prend acte de cette demande.

18^{ème} OBJET : POINT TRAVAUX RUE DES FLEURS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale un état financier des travaux concernant les 3 lots du lotissement rue des Fleurs :

BARBIER Bornage	1 903,20 € TTC	
ERDF	7 833,06 € TTC	
PASQUIER chemin	7 557,48 € TTC	
Assainissement	7 971,59 € TTC	
France Telecom	1 901,94 € TTC	
Niveler terre végétale	1 128,00 € TTC	
SAEP eau	3 986,49 € TTC	
Orange frais d'étude	578,38 € TTC	Soit 32 863,14 €

L'assemblée municipale prend acte de cet état financier.

19^{ème} OBJET : DEVIS PONT DU LIEU-DIT LE CARREFOUR

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune a un pont en commun avec la commune de Dollon. L'entreprise CISSE a été consultée, un devis a été transmis à la commune et un autre à la communauté de communes du Val de Braye (celle-ci ayant la compétence voirie) qui s'élève à 3 463,20 € TTC pour chaque collectivité. La commission voirie s'est rendue sur place afin de juger de l'état de ce pont, il est proposé qu'il soit retiré dans le devis la fourniture et la pose de gardes corps type S8 allégé galva non peint 2*4,50ml pour 1 593,00 € HT.

Après en avoir délibéré, 10 pour, 3 contre et une abstention, l'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à signer, en accord avec la communauté de communes du Val de Braye, le devis de l'entreprise CISSE à condition que la fourniture et la pose de gardes corps type S8 allégé galva non peint 2*4,50ml pour 1 593,00 € HT soient retirées.

20^{ème} OBJET : DEMANDE COMPLEMENT PLAN EPANDAGE ARJO WIGGINS LE BOURRAY SAS A SAINT-MARS-LA-BRIERE

Monsieur le Maire informe les conseillers que pour une meilleure valorisation agricole du By-Calcel (matière organique et calcium) fabriqué par les Papeteries du Bourray et conformément à la réglementation en vigueur, la société Terralys fait chaque année des mises à jour du périmètre d'épandage sur le territoire sarthois. En conséquence, le conseil doit émettre un avis pour l'utilisation agricole du By-Calcel sur notre commune pour une surface totale de 48,69 ha :

Exploitation	Commune parcelle	N° parcelle	SAU Totale	SAU épandable
GAEC ALIX	ST-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	166-04	5.39	4.84
GAEC ALIX	ST-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	166-03	8.88	8.88
GAEC ALIX	ST-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	166-03a	3.16	2.36
GAEC ALIX	ST-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	166-01	4.14	4.14
GAEC ALIX	ST-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	166-10	16.35	15.66
GAEC ALIX	ST-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	166-11a	1.00	1.00
GAEC ALIX	ST-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	166-13	6.48	6.08
GAEC ALIX	ST-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	166-01	3.29	3.29
TOTAL			48.69	46.25

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée municipale n'émet aucun avis défavorable.

21^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

• **Conseil d'école** : a eu lieu le 23 février 2015 Cédric Catois, conseiller, informe le conseil qu'à la rentrée 2015-2016 environ 66 élèves seront inscrits à l'école. Le seuil est de 73 élèves pour une école de 4 classes. La fermeture d'une classe est à envisager à la rentrée prochaine. Monsieur le Maire rencontre le Directeur Académique de la Sarthe à ce sujet le lundi 30 mars 2015 accompagné de M Cédric Catois.

- **Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire** : nous informe que l'eau de la commune de St-Michel-de-Chavaignes est conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine fixée par le code de la santé publique Du point de vue des références de qualité, un dépassement concernant la turbidité (réf 2 NFU) peut être signalé sur la commune le 17 décembre 2014. Les substances faisant l'objet de références de qualité n'ont pas d'incidence directe pour la santé mais peuvent être à l'origine de désagrément pour le consommateur (eau trouble). Un recontrôle par le syndicat a été effectué après purge de la conduite.
- **Programme voirie 2015** : lancement de la consultation auprès de 3 entreprises pour la route du Préau, route de la Couture et la cour des Rois.
- **Travaux cour de la Mairie** : terminés le 20 mars 2015 retour positif de la part des habitants
- **Terrain de foot** : délocalisé à la Borde Chailloux, terrain travaillé par Monsieur le Maire le 20 mars 2015, les buts installés le 23 mars 2015, il est proposé de changer les filets des buts.
- **Chemin piétonnier** : proposition d'aménagement provisoire entre la rue des Fleurs et l'école avec des rouleaux de goudron, la pose par les conseillers est prévue le 11 avril 2015 au matin.
- **Mains d'Art** : la manifestation aura lieu du 18 au 24 avril 2015.
- **Rallye vélo et pédestre** organisé par le comité des fêtes le samedi 28 juin 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.